### DÉPARTEMENT DU DOUBS

# **COMMUNE DE TARCENAY-FOUCHERANS**

# CANTON D'ORNANS

#### 25620 TARCENAY-FOUCHERANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 décembre 2023

DCM: N° 2023-12-01

OBJET: BUDGET COMMUNAL - AJUSTEMENTS BUDGETAIRES - COMPTE 1641

L'an deux mil vingt-trois Le six décembre Envoyé en préfecture le 08/12/2023 Recu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID: 025-200082758-20231206-2023\_12\_01-DE

NOTA: Compte-rendu de cette délibération affiché le 12/12/2023 Convocation du Conseil du 01/12/2023

Membres en exercice: 19

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : tous les membres

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme Isabelle LEFEBVRE, excusée, pouvoir à Patrice PRETOT ; Mme Mireille PICARD, excusée, pouvoir à Mme Nathalie LAURENT

Absents:

**Secrétaire de séance :** En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : Mme Bénédicte CHARITE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire qu'elle a acceptées.

Le Maire informe le Conseil Municipal que, sur le budget communal 2023, afin de pouvoir honorer les dernières échéances de prêts, il convient de procéder à des ajustements budgétaires.

De ce fait, il propose les ajustements budgétaires suivants :

Dépenses de Fonctionnement	Recettes de Fonctionnement
TOTAL : 0.00 €	TOTAL : 0.00 €
Dépenses d'Investissement	Recettes d'Investissement
- Compte 1641 / 16 : + 250.00 € - Compte 2131 / 21 : - 250.00 €	
<b>TOTAL</b> : 0.00 €	<b>TOTAL</b> : 0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces ajustements budgétaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Vote à majorité : 19 pour, 0 contre, 0 abstention

> Le Maire, Maxime GROSHENRY,